

Notice pdf - Théâtre public en crise (Le)

Titre(s): Théâtre public en crise (Le) [[périodique]]

Ensemble : Alternatives économiques 463

Editeur, producteur : 01/10/25

Description matérielle : pp.88-89

ISSN : 0247-3739

Note sur la description matérielle : 2

Résumé ou extrait : Plusieurs directeurs de théâtre public quittent leur poste avant la fin de leur mandat, dont Wajdi Mouawad (Théâtre national de la Colline, départ en 2026, un an avant la fin), Galin Stoev (CDN de Toulouse, départ avancé à décembre, six mois avant l'échéance), et Jean Bellorini (Théâtre national populaire de Villeurbanne, non-renouvellement du mandat). Cette vague de départs reflète une crise économique profonde du théâtre public, marquée par une pression accrue sur les directeurs, sommés de réaliser des économies tout en respectant des cahiers des charges de plus en plus contraignants. Joris Mathieu, coprésident du Syndeac, premier syndicat du spectacle vivant public, signale une hausse des risques psychosociaux et des cas de burn-out. Le modèle économique des théâtres publics atteint ses limites : les dépenses augmentent (énergie, masse salariale), tandis que les recettes baissent, notamment à cause de la stagnation ou de la diminution des subventions. Près de la moitié des collectivités, principaux financeurs de la culture, ont réduit leur budget culturel entre 2024 et 2025, selon l'Observatoire des politiques culturelles. Les tarifs des places restent stables pour ne pas freiner l'accès à des lieux perçus comme élitistes. Face à cette équation intenable, la seule variable d'ajustement est la programmation artistique, qui se réduit parfois drastiquement. Selon une étude de l'Association des professionnels de l'administration du spectacle (Lapas), la diffusion de spectacles a baissé de 45 % en deux ans. Les théâtres accueillent moins de spectacles en grand effectif et privilégient des formes plus légères. Claire Guièze, directrice adjointe du Théâtre Dijon-Bourgogne, indique que seules deux grandes productions sont accueillies par saison. Les difficultés sont aussi d'ordre sociétal : la programmation est de plus en plus contestée, les oeuvres et artistes étant soumis à des exigences morales accrues, notamment sous l'effet du mouvement MeToo. La montée de l'extrême droite expose certaines oeuvres à des pressions, comme en avril, où des catholiques traditionalistes ont tenté d'empêcher un spectacle sur le Stabat Mater de Scarlatti au Théâtre de Caen. La concurrence entre théâtre public et privé s'intensifie. L'État a mis en place des dispositifs favorables au privé, comme le Pass culture, qui profite aux têtes d'affiche. De plus en plus de villes confient la gestion de leurs lieux culturels au privé : en 2025, la salle du Pin Galant à Mérignac est passée en délégation de service public (DSP) au groupe Fimalac. Certaines municipalités retirent le label " scène conventionnée " à leurs théâtres, supprimant ainsi leur convention de financement croisé. Les directeurs quittent souvent leur poste pour diriger des compagnies, structures plus souples mais financièrement précaires, dépendantes des institutions pour la diffusion de leurs spectacles. Selon Lapas, 19 % des directeurs artistiques de compagnies envisagent de cesser leur activité à court terme. Les femmes, encore minoritaires dans le secteur, quittent moins souvent la direction des structures ; un seul

des six théâtres nationaux est dirigé par une femme (Caroline Guiela Nguyen au Théâtre national de Strasbourg). La crise des vocations n'est pas d'actualité : pour la succession à la tête du Théâtre nouvelle génération de Lyon, une trentaine de candidatures ont été reçues. Les nouveaux directeurs devront relever un défi économique majeur : maintenir l'ambition artistique avec moins de moyens. Claire Guièze recommande de développer les coproductions pour augmenter le nombre de représentations, qui n'était en 2019 que de 3,7 par spectacle dans un CDN. Joris Mathieu appelle à une transformation profonde des institutions, en s'inspirant des tiers-lieux pour ouvrir davantage les théâtres aux associations du territoire. La question centrale reste celle du financement. Martial Poirson propose de créer un système de réversion, estimant que le théâtre public profite aussi à l'économie privée (hôtellerie, restauration), et suggère de repenser la loi sur le mécénat pour orienter davantage de soutiens vers le secteur. La taxe de 3,5 % sur chaque billet vendu, reversée à l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), est de plus en plus contestée, notamment lorsqu'un théâtre public accueille une production privée. Enfin, la plus grande incertitude concerne le régime de l'intermittence du spectacle, dont dépendent artistes et techniciens. Sa renégociation est prévue fin 2027, après la prochaine élection présidentielle, et sa remise en cause pourrait bouleverser l'équilibre du secteur.

Sujet - Nom commun : Théâtres